



montréal · ottawa · toronto · hamilton · région de waterloo · calgary · vancouver · moscou · londres

Montréal, le 30 septembre 2013

COURRIER ÉLECTRONIQUE

Paule Hamelin

Ligne directe : 514-392-9411

Télec. : 514-876-9011

Paule.hamelin@gowlings.com

Adjointe

Tél. : (514) 878-1041, poste n° : 65254

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
C.P. 001, Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande d'approbation des caractéristiques du service d'intégration éolienne et de la grille d'analyse en vue de l'acquisition d'un service d'intégration éolienne
Votre dossier : R-3848-2013
Notre dossier : L113490031

Chère consœur,

Nous faisons suite à la lettre des procureurs d'Hydro-Québec Distribution du 26 septembre 2013 et désirons faire valoir à la Régie que nous nous objectons au report demandé par HQD pour les motifs ci-après exposés.

Dans le présent dossier, la Régie a établi le calendrier d'audience depuis le mois de juillet 2013 (D-2013-104) et le Distributeur sait et connaît depuis cette date les différents échéanciers au dossier dont le fait qu'aucune étape n'était prévue pour des demandes de renseignements que celui-ci pourrait vouloir adresser. Le Distributeur connaît aussi l'ampleur des demandes de renseignements formulées depuis le dépôt de celles-ci le 13 septembre dernier. Néanmoins, ce dernier attend à la veille du délai pour le dépôt des demandes de renseignements pour demander un tel report d'audition.

Nous croyons que l'échéancier compressé prévu par la Régie s'explique du fait que ce dossier fait suite à différents dossiers (le plan d'approvisionnement 2011-2020, l'EGM, la contestation de l'appel de qualification) et qu'il y a lieu de mettre un terme final et sans plus de délai à ce débat qui dure depuis presque maintenant le dépôt du dernier plan d'approvisionnement remontant au 1^{er} novembre 2010. Il faut d'ailleurs se rappeler que le Distributeur, à l'automne passé, suite à notre

contestation de l'appel de qualification, s'était engagé à déposer ce dossier en mars 2013 et qu'alors la Régie avait manifesté sa préoccupation quant au délai demandé pour déposer cette demande tout comme elle avait à nouveau mentionné être préoccupée par les coûts de l'entente d'intégration éolienne. Malgré les commentaires de la Régie, le Distributeur a attendu à la fin du mois de juin 2013 pour présenter ce dossier sachant alors qu'une audience se tiendrait à l'automne. Le Distributeur est bien au fait des autres dossiers devant la Régie puisqu'il est celui qui initie les demandes.

Nous aurions pu, à la rigueur, nous accommoder d'un report de cette audition au mois de novembre 2013 mais comprenons que cette avenue n'est pas possible vu les indisponibilités de certains des intervenants. Toutefois, le report au mois de janvier 2014 pour un dossier qui est en cours depuis plusieurs années nous semble inacceptable. Le Distributeur essaie-t-il de passer outre à ce dossier et de tenter de refaire un nouveau débat sur les caractéristiques du produit d'intégration éolienne dans le cadre d'un nouveau plan d'approvisionnement? La question se pose. Si tel est l'objectif poursuivi, nous estimons que cette façon de faire est contraire aux décisions passées de la Régie et rend le processus réglementaire pratiquement futile. Dans l'intervalle, l'ancienne entente d'intégration avec HQD continue de s'appliquer de « façon temporaire » et aucun appel d'offres n'a été lancé.

Contrairement à ce que mentionne le Distributeur, il s'agit là d'un véritable préjudice causé lequel est occasionné par ces différents reports dont celui maintenant demandé. Aussi, il va sans dire qu'il y a des coûts associés à mettre ce dossier en suspens pour ne le reprendre qu'en janvier 2014.

Dans ce contexte, nous demandons à la Régie de permettre au Distributeur de fournir ses réponses aux demandes de renseignements dans le délai demandé, d'accorder aux intervenants un délai supplémentaire pour la production de leur preuve en fonction de la transmission des réponses aux demandes de renseignements par le Distributeur le tout en respectant les dates prévues pour l'audition au mois d'octobre prochain.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

GOWLING LAFLEUR HENDERSON S.E.N.C.R.L., s.r.l.



Paule Hamelin
PH/sh

c.c.: Hydro-Québec Distribution, Me Eric Fraser
Intervenants